



la séparation est envisagée

Par **TIJO**, le **15/11/2008 à 02:33**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais quitter le domicile conjugal sans pour autant demander le divorce
je souhaiterais que ce soit lui qui le demane.mais la vie à deux est un enfer sans feu. Que puis
je faire ?rnrnMerci pour vos réponses

Par **Marion2**, le **15/11/2008 à 09:15**

Bonjour,rnVous ne pouvez pas quitter le domicile conjugal sans l'accord du JAF, il vous faut
donc entamer une procédure de divorce.rnCordialement

Par **TIJO**, le **16/11/2008 à 01:48**

Bonjour, rn rnje pensais qu'aller à la police faire une main levée suffisait.rncomment font ceux
qui sont éparés de corps seulement

Par **Marion2**, le **16/11/2008 à 10:45**

Bonjour,rnLa séparation de corps est prononcée par le JAF.rnrnCe n'est pas une main levée,
mais une main courante et ça ne vous donne pas l'autorisation de quitter le domicile conjugal.